

2017_CT2_064

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à Unis-Cité

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Héléne - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_064-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 2 février 2017

06_3_06

■ Attribution d'une subvention à Unis-Cité

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le gaspillage alimentaire représente un axe de travail majeur en matière de prévention des déchets. En effet, à titre d'exemple, au niveau national, on estime que pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, sur une année, 3,4 tonnes, soit l'équivalent de 13.800 repas gaspillés pour un coût moyen de 20.000€/an.

L'association Unis Cité a été créée en 1994 avec comme objectif de mobiliser des jeunes de 16 à 25 ans pour s'engager en tant que volontaires du Service Civique pour des missions d'Intérêt Général. Actuellement, l'association compte 66 antennes réparties sur tout le territoire national, dont l'antenne Unis Cité Méditerranée qui est une des antennes choisies pour mener ce projet pilote de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Il s'agit d'un projet national porté par l'association Unis Cité et par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), décliné sur le Territoire du Pays d'Aix.

Il s'inscrit dans le cadre de l'article 102 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte et s'intègre pleinement dans le cadre des actions du programme de prévention des déchets et vient en complément des actions déjà mises en œuvre depuis 2010 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_064-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Pour 2017, l'association Unis Cité Méditerranée sollicite le Territoire du Pays d'Aix, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 6.610€ pour la mise en œuvre des actions du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires dont le montant total est de 19.082.€.

1 – DESCRIPTION DU PROJET 2017

Concrètement, ce sont 10 jeunes en service civique qui sont recrutés et encadrés par Unis-Cité Méditerranée et qui doivent intervenir dans 20 cantines du Pays d'Aix à raison de 2 jours par semaine, pendant 7 mois (de novembre 2016 à juin 2017).

Les volontaires interviendront en binôme et chaque binôme aura en charge le suivi de 4 cantines au cours de son service civique (2 sur la période de décembre à mars et 2 sur la période de mars à juin).

Les missions au cours du projet seront les suivantes :

1/ Réaliser un diagnostic initial du gaspillage (pesée du gaspillage) et grandes catégories d'aliments gaspillés (desserts, pain, viandes, etc.).

2/ Présenter les résultats du diagnostic, de façon ludique dans la cantine (pièce de théâtre, exposition, etc.) à destination des élèves et des personnels de cantine.

3/ Réaliser des ateliers d'animation dans la cantine / sur les temps périscolaires, en impliquant au maximum les élèves, afin de les sensibiliser sur la réduction du gaspillage alimentaire et plus largement sur la prévention des déchets.

4/ Réaliser un « diagnostic de fin » avec une pesée finale et présenter les résultats aux élèves et aux personnels de cantine.

L'objectif du projet est de réduire d'au moins 30 % la nourriture gaspillée par les élèves et les personnels de cantine dans chacune des cantines d'intervention des volontaires.

Pour information, les premières actions engagées en 2016 ont permis d'amorcer un partenariat avec 20 écoles réparties sur 13 communes du Territoire du Pays d'Aix (Gardanne, Trets, La Roque d'Anthéron, Simiane-Collongue, Peyrolles-en-Provence, Gréasque, Aix-en-Provence, le Tholonet, Fuveau, Rousset, Eguilles, le Puy-Sainte-Réparate, Bouc-Bel-Air).

2- PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		
Projet lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines	État-financement service civique	4 210€	20,5 %	
	Région PACA	3 691€	20 %	
	Conseil Départemental	660€	3,5 %	
	Territoire du Pays d'Aix	6 610€	34,5 %	
	Divers (autofinancement, aides privées, mécénat)	3 919€	21,5 %	
TOTAL	19 082€	TOTAL	19 082€	100 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_064-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2017-00274	Prévention des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire	Unis cité	Insertion	0€	19 082€	6 610€	6 610 €	non

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_064-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 10 janvier 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Unis cité d'un montant de 6.610€ pour l'année 2017.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_064-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à Unis-Cité

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_064-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :